

Le 20 février 2023

REVISION DU PLU

Réunion n°16 - validation zonage - 16 février 2023

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

Participants : M BLANC (Maire), M MERLE (excusé), M ALONZI (excusé), M LAGRUT (excusé), M FONTENEAU, M SAINT-POL, Me SALLES + M JOLIVET (Agence 01), M GADEN (Écotope)

Suite aux échanges téléphoniques avec le SCOT, il est convenu d'étendre la zone économique 1AUX des Verchères sur la parcelle n°2077.

Classer l'école et le city-stade de Vérizieu en zone Ue.

Faire un sous-secteur Ua-i à Briord pour les terrains situés dans la bande de sécurité des digues.

Les terrains au cœur de Vérizieu qui ne sont pas constructibles en raison de la topographie, de l'accessibilité ou qui présentent une valeur paysagère sont classés en N.

M. GADEN précise que les secteurs concernés par Natura 2000, l'APB et le RNN doivent être classés en N. Il faudra mentionner dans le règlement que la zone N inclus ces secteurs.

La loi Climat impose la réalisation d'une OAP pour la trame verte et bleue (TVB). ECOTOPE aura la charge de cette OAP.

L'opération immobilière de «Tatoye» comprendra 2 villas + 8 LLS (Logidia)

La carte d'aptitude des sols a été remise à la commune

Prochaines réunions :

- Le 3 avril à 14 h : réunion n°17 sur le règlement écrit
- Le 9 mai à 14 h : réunion n°18 sur le règlement écrit

